

Relevé des décisions du Conseil Municipal
Séance du 27 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf-heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane LAMIRAL, Maire.

Présents : Stéphane Lamiral, Emilie Crépel Barlet, Fabien Elie, Daniel Barlet, Margot Becard, Fanny Louis Monier, Simon Barlet et Théa Carrel.

Procuration : Isabelle Vincent Chevallier, absente excusée, a donné pouvoir à Stéphane Lamiral.

Date de la convocation : 21 Mai 2026 (vingt-et-un mai deux mille vingt-six).

Le secrétariat de séance est confié à Fabien Elie qui sera aidé de Nadège CERETTO, Secrétaire de Mairie, qui assiste aussi à la séance du Conseil Municipal.

1- Réorganisation d'un groupement de commandes en partenariat avec la ville de Yenne concernant la fourniture de repas en liaison froide pour les enfants scolarisés sur le RPI de Lucey-Jongieux-Billième

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal, qu'en 2022, un groupement de commandes comportant 7 communes, une communauté de commune et un SIVU a été créé, afin d'optimiser les coûts de fourniture et de livraison et homogénéiser la prestation pour l'ensemble du territoire.

Il rappelle aussi que la commune de Yenne avait été désignée coordinatrice du groupement de commandes et qu'une commission a été constituée afin que chaque maître d'ouvrage puisse signer un acte d'engagement correspondant à ses besoins propres.

Il précise que le marché actuel arrivant à son terme le 31 août 2026, il convient donc de renouveler cette adhésion afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation pour aboutir à un nouveau contrat au 1^{er} septembre prochain.

Le Maire, Stéphane LAMIRAL, propose de se désigner en tant que représentant de la commune de Jongieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimé (9 voix/9) :

- **APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les établissements liés à l'enfance et l'adhésion au dit groupement de commandes ;**
- **APPROUVE la désignation de la commune de Yenne comme mandataire du groupement ;**
- **DESIGNE M. Stéphane LAMIRAL comme titulaire et Mme Emilie CREPEL BARLET comme suppléante pour être représentants à la commission d'appel d'offre ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux établissements liés à l'enfance.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.

Le Maire,
Stéphane Lamiral,

